

Sujet : [INTERNET] Observation projet aéro-générateurs Vigoux

De : Luc Fontaine <lechemindesfontaines@gmail.com>

Date : 14/12/2018 09:45

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Dans le Parc Naturel Régional de la Brenne, nous sommes au Paradis des oiseaux.

On n'installe pas 7 machines avec des hélices tournant de 99 à 407 km/h en bout de pales pour balayer, comme dans un filet d'une surface de 10 ha, sur environ 3 km de long un espace aérien en barrage jusqu'à 200 m d'altitude à quelques mètres de distance de la **zone humide de protection de l'avifaune qui est classée RAMSAR à l'intérieur d'un parc naturel à vocation ornithologique de réputation internationale.**

Les oiseaux et les chauve-souris ce ne sont pas des végétaux. Ce sont des êtres vivants qui bougent et se déplacent. Il ne leur faut que quelques minutes pour prendre leur envol et parcourir des kilomètres.

Le projet Société Centrale Eolienne des Portes de la Brenne – Communes Argenton-sur-Creuse – Celon – Vigoux est **incompatible avec la loi n° 2015-992 du 17 août 2015** de transition énergétique pour la croissance verte qui répond à la volonté de promouvoir un mode de développement économique respectueux de l'environnement.

Pour ce motif, messieurs les Commissaires Enquêteurs et monsieur le Préfet, je vous demande de vous opposer à ce projet en donnant **un avis négatif**.

Luc Fontaine

36370 Chalais